

Un engagement citoyen à fort impact social



LE SERVICE CIVIQUE

Des missions « Génération Paris 2024 »

Présentation du Service Civique

Le service civique permet **d'accueillir un ou plusieurs jeunes volontaires** dans l'objectif de remplir une mission d'intérêt général.

Une opportunité pour votre association

Faire appel à des jeunes dans le cadre du service civique, c'est s'inscrire dans une **démarche citoyenne** en lien directe avec les valeurs fédérales, vos **valeurs** :

Ethique – Esthétique – Efficace – Educative

Et les valeurs de l'olympisme : **l'excellence, l'amitié et le respect.**

Offrir un vrai service à votre territoire et/ou à votre club

- en initiant des projets déclinés du plan fédéral : offres de pratique, mixité des publics, insertion des jeunes....
- en participant à la structuration des clubs.
- en soutenant et en accompagnant des projets de jeunes par les jeunes vous préparer la relève de demain.



Pourquoi accueillir des volontaires en service civique ?

- Engager sa structure dans un projet citoyen
- Un moyen de renforcer la qualité du lien avec vos publics, d'aller à la rencontre de nouveaux publics
- Un soutien à votre association pour développer vos missions sociales éducatives et environnementales
- Un regard neuf sur votre structure et ses projets
- Dynamiser votre réseau de permanents, en apportant de la mixité sociale et du lien intergénérationnel
- La possibilité d'expérimenter de nouveau projet



Le service civique : pour qui ?

- Un jeune âgé de 16 à 25 ans (ou moins de 30 ans si situation de handicap) qui **collabore** avec vos bénévoles, salariés, agents et/ou stagiaires **sans s’y substituer**.
- Pour **tous** les jeunes : pas de pré-requis au niveau des compétences, de la formation ou des expériences.
- C’est une mission continue (ex : pas de fermeture de club) et unique (pas de renouvellement de contrat).

Modalités de collaboration

- Une mission d’intérêt général qui s’étalera sur une durée de 6 à 12 mois maximum (durée moyenne : **8 mois** - 2 jours de congés par mois.)
- Un temps collaboratif d’au moins **24h** hebdomadaires avec un maximum de 45h.
- Un dossier administratif à établir.



L'indemnisation du volontaire

...ce que cela va vous coûter

111,45€ de bourse
dans certains cas

- Condition : être au RSA, vivre avec ses parents au RSA ou avoir une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^e, 6^e ou 7^{ème} échelon.

111,35 € versés par l'organisme
d'accueil

- En nature (ticket – restaurant, prise en charge de la carte de transport...) ou en espèces

489,59 € d'indemnité directement
versés par l'Etat

100 € versés à l'organisme
d'accueil par l'Etat pour prendre
en charge le tutorat du jeune.

Reste 11,45 € net de prise par
l'organisme d'accueil



Comment obtenir l'agrément ?

La fédération l'a fait pour vous...

La FFSbf&DA en tant que tête de réseau, demande un agrément collectif après avoir identifié les associations intéressées qui lui auront transmis leur numéro de Siret et les missions de leur(s) jeune(s).

- Rôle de la FFSbf&DA : Relation avec l'Agence Nationale du service civique. Gestion administrative des candidatures et des dossiers. Régulation. Evaluation.
- Aucune démarche de demande d'agrément pour votre association.



3 Missions labellisées Génération Paris 2024

1. Favoriser l'accès à la savate boxe à tous les publics éloignés de la pratique sportive - Génération 2024.
2. Promouvoir l'accès à la savate BF et disciplines associées pour des personnes en situation de handicap. Génération 2024.
3. Contribuer au développement des passerelles entre le monde scolaire et les clubs de savate boxe - Génération 2024.

Ce que le jeune ne peut pas faire....

- Entraîner dans une structure.
- Être en responsabilité.
- Se substituer à un bénévole ou à un salarié....
- Être inactif au-delà de ses deux jours de congés mensuel, le jeune doit poursuivre sa mission de manière ininterrompue.
- Obtenir une prolongation de son contrat.





Choisir un volontaire

- Nécessité d'assurer un suivi attentif et une réponse à toutes les candidatures.
- Envoyer le **dossier *** du jeune retenu à Guillaume Livonnen :
developpement@ffsavate.com

*** Dossier :** CI et carte vitale recto verso. RIB.

Pour les mineurs : Copie du livret de famille + une autorisation parentale pour les mineurs.

- Utiliser obligatoirement l'application en ligne ELISA de gestion des contrats de service civique (les jeunes sont indemnisés via Elisa).



Obligations pour votre association

- Désigner 2 tuteurs :
 - 1 tuteur qui accompagne les jeunes dans leur projet d'avenir.
 - 1 tuteur qui suit les volontaires dans la réalisation de leurs missions.
- Suivre une fois par an une « formation tuteur » prise en charge à 100% par l'Etat.
- Veiller à la diversité des profils des jeunes : 1 Garçon + 1 fille des jeunes de niveau d'étude différent.
- Inscrire le jeune à la formation civique et citoyenne et au PSC1 dans les 3 premiers mois du service civique (*Formations financées par l'Etat*).
- Envoyer rapidement l'attestation de suivi de formation du jeune et de son PSC1 afin qu'elles soient remboursées : developpement@ffsavate.com et valerie.bizet@ffsavate.com
- En fin d'année, vous envoyez un compte rendu d'activités selon le modèle fourni à : valerie.bizet@ffsavate.com



Contacts & informations...

Valérie Bizet : 06.58.30.41.06

valerie.bizet@ffsavate.com

Guillaume Livonnen : 06 85.56.23.62

developpement@ffsavate.com

Pour en savoir plus ...

Site du service civique

<http://www.service-civique.gouv.fr>

